

**MODALITÉS D'INSCRIPTION****Diplômes**

Tous les candidat·e·s doivent être titulaires du baccalauréat et avoir validé 180 ECTS minimum dans un autre établissement d'enseignement supérieur.

Les candidat·e·s de nationalité étrangère issu·e·s d'un État où le français n'est pas la langue officielle doivent fournir en plus :  
– l'attestation de réussite au DELF (Diplôme d'Études en Langue Française), de niveau B2, ou une équivalence (TCF...)

L'ésban ne pratique de pré-sélection sur dossier ni d'épreuves d'admissibilité.

**Modalités d'inscription à l'examen d'entrée**

L'inscription se fait en ligne sur le site : [esba-nimes.fr](http://esba-nimes.fr)  
Avant le : 26 février 2021

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.  
Tout changement de coordonnées (adresse postale, électronique, téléphone) doit être signalé au plus tôt au service de la scolarité.

**Droits d'inscription à l'examen d'entrée**

40 euros.  
Ils doivent être réglés en ligne par carte bancaire.  
Ces frais ne sont pas remboursables.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.  
Tout changement de coordonnées (adresse postale, électronique, téléphone) doit être signalé au plus tôt au service de la scolarité.

**Convocation**

La convocation à l'épreuve orale à distance de la commission d'équivalence est envoyée par voie numérique, à l'adresse électronique indiquée par le·la candidat·e sur sa fiche d'inscription.

Il lui appartient d'en prendre connaissance.

**ÉPREUVES DE L'EXAMEN D'ENTRÉE**

Conformément à l'Arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes, la commission d'admission pour entrer en 4<sup>e</sup> année comprend  
1 épreuve:

**Épreuve orale à distance**

Un entretien avec un jury paritaire constitué d'enseignant·e·s et d'étudiant·e·s. Il porte sur la présentation d'un dossier de travaux personnels librement choisis par le·la candidat·e.

Le dossier doit comprendre un descriptif détaillé des enseignements suivis, d'éléments de pratiques personnelles, et, le cas échéant, des activités professionnelles antérieures.

L'entretien a pour objet de mesurer le parcours et les motivations du·de la candidat·e.

La commission d'équivalence détermine le niveau d'intégration en cours de cursus du·de la candidat·e. Ce niveau peut être inférieur à celui demandé.

**RÉSULTATS****Voies de communication des résultats**

Les résultats à la commission d'admission sont communiqués par voie d'affichage dans l'école et en ligne sur le site de l'ésban dans le courant de la semaine qui suit les épreuves. Il appartient à chaque candidat·e d'en prendre connaissance exclusivement par ces voies de communication.

Le jury peut proposer une entrée en année différente de celle souhaitée : 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année.

La décision du jury est souveraine. Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidat·e·s non admis·e·s.

**Durée de validité des résultats**

Les résultats à la commission d'admission sont valables uniquement pour la rentrée de la même année.

**Pour tous renseignements**

Service de la scolarité :

Mail. [scolarite@esba-nimes.fr](mailto:scolarite@esba-nimes.fr)